

Communiqué de Presse

Mamoudzou, le 08 juin 2021

Inauguration de la permanence du Sud de la CSSM à Bandrélé

Ce mercredi 9 juin à 12h30, M. Salim NAHOUDA, Président du Conseil de la CSSM, Mme Ymane ALIHAMIDI-CHANFI, Directrice Générale de la CSSM et M. ALI MOUSSA Moussa Ben, Maire de la Commune de Bandrélé, inaugurent la permanence du Sud de la CSSM sur le site de l'ancienne Mairie de Bandrélé. L'ouverture officielle de la permanence au public est prévue pour le mercredi 16 juin 2021.



« Etre au plus proche de nos usagers », telle est l'ambition portée par la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte dans sa politique de proximité et d'accès aux droits avec ses usagers, afin de garantir les missions de service public.

L'ouverture prochaine de la permanence de la CSSM dans le Sud à Bandrélé vient consolider le maillage territorial démarré en 2016. En effet, elle complète les permanences du Centre à SADA, du Nord à HAMJAGO, et l'agence de Petite-Terre à Dzaoudzi-Labattoir.

Ce point d'accueil physique de proximité a pour objectifs de :

- ✓ répondre aux attentes des usagers du sud de l'île dans leurs démarches administratives du quotidien (sur rendez-vous) ;
- ✓ faciliter l'accès aux droits en allant au-devant de nos usagers (assurés, allocataires, retraités) ;
- ✓ valoriser notre mission de service public auprès des collectivités territoriales avec un ancrage fort de la CSSM dans le territoire.

Contact Presse : Tél : 0269 61 87 60 / 0639 20 80 85 - Email : communication-marketing@css-mayotte.fr

L'offre d'accueil de la permanence CSSM de Bandrélé

Afin de garantir un meilleur service rendu à nos usagers, l'accueil physique de nos bénéficiaires à la permanence de Bandrélé s'effectuera uniquement sur rendez-vous tous les mercredis, de 10h00 à 17h00.

Le rendez-vous peut-être pris directement sur le site internet de la CSSM (www.cssm.fr) ou via par notre plateforme de service (par mail à pfs.cssm@css-mayotte.fr ou par téléphone au 0269 61 91 91).

Cet accueil propose les démarches administratives liées à la :

- **Branche Famille** (allocations familiales, aides au logement, RSA etc...)



- **Branche Maladie** (affiliation, changement de situation, remboursement des soins, indemnités journalières maladie/maternité ...)



- **Branche Vieillesse** (retraite, ASPA etc..)



En outre, la CSSM offre un espace numérique pour permettre l'accès aux offres de service en ligne (ameli.fr ; caf.fr ; lassuranceretraite.fr) pour des demandes simples et rapides.

Presse



**Invitation à l'inauguration
de la permanence
Sud de la CSSM**

La Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte et la Commune de Bandrélé ont le plaisir de vous convier à l'inauguration de la permanence Sud de la CSSM,

ce mercredi 9 juin 2021 de 12h30 à 13h30

sur le site de l'ancienne Mairie de Bandrélé.



Service communication-marketing CSSM,
contacts : 0639 20 80 83 - communication-marketing@css-mayotte.fr

Contact Presse : Tél : 0269 61 87 60 / 0639 20 80 85 - Email : communication-marketing@css-mayotte.fr